

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R334-1, R334-2 et R 131-28-7 relatifs aux aires marines protégées et à l'Agence française pour la biodiversité ;  
Vu le décret 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité ;  
Vu la délibération 2013-31 du conseil d'administration de l'Agence portant approbation de la gestion directe du sanctuaire Agoa par l'Agence en date du 27 novembre 2013 ;  
Vu la délibération 2014-17 du 2 juillet 2014 du conseil d'administration de l'Agence approuvant la composition du conseil de gestion du sanctuaire Agoa, modifiée par la délibération n°2015-29 ;  
Vu la décision 2016-001 du 13 avril 2016 du président du conseil d'administration de l'Agence portant nomination des membres du conseil de gestion du sanctuaire Agoa ;  
Vu le règlement intérieur du conseil de gestion du sanctuaire Agoa (délibération n°2015-28) ;

Considérant la proposition de procès verbal du conseil de gestion du 11 janvier 2017 ;  
Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

**PIÈCE JOINTE** : Procès-verbal de séance du conseil de gestion du 11 janvier 2017

**Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

**Article 1 :**

Sur présentation du président et après avoir délibéré, le conseil de gestion approuve le procès-verbal de séance du conseil de gestion du 11 janvier 2017.

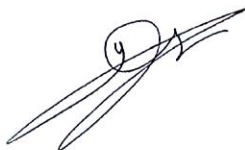
**Article 2 :**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

POUR	27 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTIONS	3 voix

**Le président du conseil de gestion d'Agoa**

Yvon COMBES

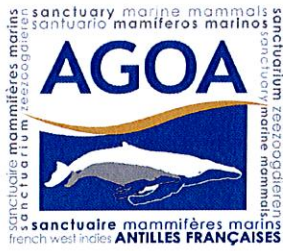


**Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité**



**Le Directeur général de l'AFB,  
par délégation,  
Le Directeur des Parcs naturels marins,  
parcs nationaux et territoires**

**Thierry GANTERI**



---

## Procès-verbal de séance du conseil de gestion d'Agoa

**SÉANCE DU 11 JANVIER 2017**

**LE LAMENTIN, MARTINIQUE**

## Membres présents

En gris, les personnes présentes représentant un membre nommé.

### Catégorie des représentants de l'État

Nadine CHEVASSUS, représentant le Préfet de Martinique  
Christophe LOGETTE, représentant le Commandant de la zone maritime Antilles  
Michel HAUUY, représentant de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Martinique  
Pascale FAUCHER, représentant de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Guadeloupe  
Hervé MOUSSARON, représentant le directeur de la mer la Guadeloupe (DM)  
Michel PELTIER, directeur de la mer de la Martinique (DM)

### Catégorie des collectivités territoriales et assemblées nationale

Jean-Marie HUBERT, représentant pour la collectivité régionale de la Guadeloupe  
Louis BOUTRIN, représentant du conseil exécutif de la collectivité de Martinique  
Ramona CONNOR, représentant la présidente de la collectivité territoriale de Saint-Martin, vice-présidente de la collectivité territoriale de Saint-Martin, vice présidente Agoa  
Benoit CHAUVIN, représentant le président de la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy, vice président Agoa  
Yvon COMBES, vice président de l'Association des maires de Guadeloupe, président Agoa

### Catégorie des organisations socioprofessionnelles et associations d'utilisateurs

Jean-Pierre COLONNEAU, représentant le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Guadeloupe  
Marie-Laure CIPRIN, représentant la présidente du cluster maritime Guadeloupe  
Emmanuel LISE, représentant le président du cluster maritime Martinique  
Sita NARAYANAN, représentante du président du directoire du grand port maritime de la Guadeloupe  
Rolland BELLEMARE, représentant du transport maritime dans les Antilles françaises  
Bulent GULAY, représentant des industries nautiques à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy  
Jean-Pierre CONCAUD, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères marins en Guadeloupe  
Lisa DUVERGER, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères marins en Martinique  
Laurence VALETTE, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères marins à Saint-Martin

### Catégorie des représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises

Marie-Line LEDESMA, représentant pour le Comité du tourisme de Martinique  
Louis MOLINIER, représentant pour le Comité du tourisme de Guadeloupe  
Ophélie MAGRAS, représentant de l'Office du tourisme de Saint-Barthélemy

**Catégorie des associations de protection de la nature**

Loïc RENIA, représentant de l'association STENELLA

Lesley SUTTY, représentant de l'ECCEA

Stéphane JEREMIE, représentant de la SEPANMAR

**Catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissements publics associés**

Ferdy LOUISY, représentant le Conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe

Nicolas MASLACH, représentant de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

Eric DELCROIX, représentant de la Réserve naturelle nationale de Petite-Terre

Serge TOULET, représentant de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy

**Catégorie des personnalités qualifiées et représentant du centre d'activités régional compétent en matière de conservation**

Lionel REYNAL

Sandrine PIVARD, du CAR-SPAW

**Procurations de personnalités qualifiées**

Vincent RIDOUX à Lionel REYNAL

**Soit 33 membres présents ou représentés (dont 1 procuration).**

**Les membres de l'équipe Agoa et du siège de l'Agence française pour la biodiversité :**

Thierry CANTERI, directeur des Parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires de l'Agence française pour la biodiversité

François COLAS, délégué par intérim du Sanctuaire Agoa

Sabine GARNIER, chargée de mission montage de projet - Agoa

Romain RENOUX, chargé de mission à l'international - Agoa

Maxime SEBE, chargé de mission scientifique - Agoa

**Étaient également présents :**

Matthieu JOUSSEAUME, Direction de la Mer de Martinique

Françoise NEGOUAI, Collectivité territoriale de Martinique

Jean-Claude NICOLAS, Parc naturel régional de la Martinique,

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016 (Le Gosier, Guadeloupe).
2. Compte-rendu d'activités du bureau.
3. Plan d'action 2017 et budget.
4. Election des membres du bureau :
  - 4.1 Election du 2ème membre représentant la catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissement public concernés au bureau.
  - 4.2 Election du 2ème membre représentant de la catégorie des représentants des associations de protection de la nature au bureau.
  - 4.3 Election du 2ème membre représentant les personnalités qualifiées et le directeur du centre d'activité du protocole SPAW au bureau.
5. Avis Agoa
  - 5.1 Discussion sur les avis
  - 5.2 Avis concernant la campagne GARANTI.
6. Point d'information sur la formation des opérateurs commerciaux d'observation des mammifères marins et calendrier d'action concernant cette activité.

### Pause déjeuner

7. Présentation des travaux relatifs au Plan de gestion II.
8. Point d'information concernant le projet CARI MAM.
9. Point d'information concernant le projet REMMOA.
10. Compte-rendu du CA de l'AFB (sous réserve de la présence du Directeur des Parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires).
11. Agenda.
12. Points divers.

## Introduction et approbation de l'ordre du jour

Yvon COMBES, président du sanctuaire Agoa ouvre la séance et souhaite une bonne année de travail aux membres du conseil de gestion.

Un tour de table des participants est fait. Ayant constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est présenté.

Lesley SUTTY, représentant de l'ECCEA, demande à ce qu'un point divers sur le projet de réintroduction du lamantin soit ajouté aux points divers. Ferdy LOUISY, représentant du Parc national de Guadeloupe s'oppose à cette demande car aucun dossier de séance ne se reporte à ce sujet.

Stéphane JEREMIE, représentant de la SEPANMAR, demande à ce qu'un point divers sur le projet de pêche des calamars en Martinique (CRPMEM) soit ajouté aux points divers. Michel PELTIER, directeur de la Direction de la Mer en Martinique s'oppose à cette demande car aucun dossier de séance ne se reporte à ce sujet.

Yvon COMBES, président du conseil de gestion Agoa, indique que ces deux sujets ne seront pas traités. Ultérieurement, M. COMBES demande au Parc national de Guadeloupe et à la Direction de la Mer de Martinique de composer un dossier d'information pour le prochain conseil de gestion.

L'ordre du jour non-modifié est soumis au vote par le président du conseil de gestion

---

Décision	L'ordre du jour est adopté avec 3 ABSTENTIONS
----------	---

---

### 1. Approbation du procès-verbal de séance du conseil de gestion du 21 mai 2016

Lionel REYNAL fait remarquer que les personnalités qualifiées ne représentent pas leur structure contrairement à ce qui est écrit dans le PV. Le PV sera modifié dans ce sens.

---

Décision	Le procès-verbal de la séance du conseil de gestion du 21 mai 2016 est adopté à l'unanimité
----------	---

---

Délibération	Agoa_cdg_2017_022
--------------	-------------------

---

### 2. Compte-rendu d'activité du bureau.

En 2016, le bureau s'est réuni 6 fois. Sur onze actions, toutes sont engagées et six (5) sont clôturées à ce jour, aucune ne présente de retard particulier. Le bureau a formulé 21 délibérations à ce jour dont 11 concernant des avis. Il est signifié que des réflexions sur les critères de choix des avis ont été réalisées et seront présentés au point 5.1.

---

Décision	Le compte rendu d'activité est adopté à l'unanimité
----------	---

---

Délibération	Agoa_cdg_2017_023
--------------	-------------------

---

### 3. Plan d'action 2017 et budget

Un résumé des actions de 2016 ainsi que le plan d'action 2017 sont présentés. Ce dernier comprend des actions qui sont dans la continuité du plan d'action 2016 mais aussi de nouvelles actions (définition des habitats, application mobile, grille d'évaluation, CARI'MAM).

Les débats portent sur :

-les budgets diminués par rapport aux actions envisagées ;

M. COMBES signale que le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité aura prochainement lieu et que l'on devrait avoir une indication sur les budgets à venir. M. CANTERI informe que le budget présenté en séance n'est pas validé et supérieur à celui qui sera probablement attribué à Agoa. Néanmoins, une stabilisation des moyens, voire une augmentation, a été observée en 2016 et devrait être observée pour 2017. Un délégué pour Agoa devrait prochainement être recruté. Ce recrutement a pris du retard suite au désistement du précédent candidat retenu.

- les moyens techniques mise à disposition pour Agoa ;

Si le Parc Marin de Martinique voit le jour, des mutualisations seront envisagées. Des recrutements de personnel temporaire afin d'acquérir des compétences précises sur des thématiques est envisagé selon les budgets. La convention avec la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin a été renouvelée afin d'avoir un appui technique dans les collectivités du Nord. Mme SUTTY signifie que l'équipe doit être agrandie afin de faire face à la charge de travail, avec notamment deux postes de scientifiques (au lieu d'un).

Il est fait part que l'Agence Française de la biodiversité devrait rassembler 1 200 agents et avoir un budget de 220 millions d'euros. Les débats portent aussi sur la possibilité d'implanter des Agence Régionale de la biodiversité. La position de la collectivité de Martinique sur ce dernier point sera connue rapidement.

L'importance du Conseil de gestion du Sanctuaire Agoa qui doit pouvoir se prévaloir d'un taux de présence fort aux réunions mais aussi l'importance de construire sur la durée le sanctuaire (10, 15, 20 ans).

Décision	Le plan d'action 2017 est adopté avec 6 ABSTENTIONS
Délibération	Agoa_cdg_2017_024

#### 4. Election des membres du bureau :

4.1 Election du 2<sup>ème</sup> membre représentant la catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissement public concernés au bureau.

Serge TOULET, représentant de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy, est candidat à cette élection. Seuls les membres de sa catégorie peuvent voter.

Décision	M. TOULET est élu au bureau à l'unanimité au titre de représentant la catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissement public concernés au bureau.
Délibération	Agoa_cdg_2017_025

4.2 Election du 2<sup>ème</sup> membre représentant de la catégorie des représentants des associations de protection de la nature au bureau

Amandine VASLET, représentante de Mon Ecole Ma Baleine, est candidate à cette élection. Seuls les membres de sa catégorie peuvent voter.

Décision	Mme VASLET est élue au bureau à l'unanimité au titre de représentant de la catégorie des représentants des associations de protection de la nature au bureau
Délibération	Agoa_cdg_2017_026

#### 4.3 Election du 2<sup>ème</sup> membre représentant les personnalités qualifiées et le directeur du centre d'activité du protocole SPAW au bureau

Sandrine PIVARD, Directrice du CAR-SPAW et Vincent RIDOUX de l'observatoire Pélagis, sont candidats à cette élection. Seuls les membres de leur catégorie peuvent voter.

Avant le vote, une interpellation sur une formulation du règlement intérieur (RI) est faite. En effet, dans le RI il est stipulé dans la constitution du bureau que : « 2 membres parmi les personnalités qualifiées et le directeur du centre d'activité du protocole SPAW. » doivent être au bureau. Le problème réside sur le « et » qui impliquerait que le directeur du CAR-SPAW soit automatiquement au bureau. Le consensus résultant de cette discussion est que le « et » doit être interprété comme un « dont »

Décision	Mme PIVARD est élue au bureau à l'unanimité au titre de représentant les personnalités qualifiées et le directeur du centre d'activité du protocole SPAW au bureau
Délibération	Agoa_cdg_2017_027

## 5. Avis Agoa

### 5.1 Discussion sur les avis

Des propositions pour l'amélioration du traitement des avis ont été proposées.

Les débats ont porté sur:

- l'utilité des grilles d'évaluations mais aussi sur les améliorations à y apporter. La nécessité d'un rapprochement de la Direction de la mer (DM) et d'Agoa, notamment sur les courses nautiques, est mise en avant. Par ailleurs, Agoa travaillera à une liste de préconisations / recommandations à transmettre à la DM.
- la nécessité d'Agoa de s'entourer d'expert sur des thèmes divers pour les aider sur les avis. Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) semblerait être un contact privilégié pour ce type de demande.
- les modalités des protocoles de mitigation mis en place lors des courses nautiques (qui paie ? qui les applique ?). L'exemple de la Karujet est exposé (réunion en amont, organisation des protocoles).
- le fait que la plupart des sanctuaires interdisent les courses nautiques importantes. Ce dernier point est problématique dans le cas d'Agoa qui présente un espace vaste qui ne permet pas d'appliquer ce type de mesure.
- intégration d'une doctrine dans le nouveau plan de gestion, en concertation avec les services de l'Etat afin de traiter moins d'avis.



- la nécessité de faire comprendre aux organisateurs que sans surveillance la sécurité des personnes lors des courses peut-être mise en jeu et qu'en termes d'image, une collision avec des cétacés serait mauvaise pour leur évènement.
- la nécessité de diffusion des grilles d'évaluations / préconisations.

### 5.2 Avis sur la campagne GARANTI

La campagne GARANTI est présentée.

Les débats portent sur :

- l'absence de retour sur ces campagnes. Il est opposé à cet argument que des rapports et des publications sont produits à la suite de ces campagnes. Ces documents sont accessibles sur internet ou sur demande auprès de la structure effectuant la campagne.
- le fait qu'il n'est pas possible d'interdire les tirs de nuit car en terme d'organisation, cette interdiction signifierait l'annulation de la campagne.
- l'importance de la mise à disposition d'Agoa des observations de cétacés lors de ces missions.

---

#### Décision

#### Un avis favorable sous conditions que :

- soit ajouté au protocole que les quarts d'observations des MMOs soient limités à 2 heures avec 1 heure de repos entre ces quarts ;
- les tirs soient préférentiellement effectués durant la journée ;
- si des tirs doivent être réalisés de nuit, aucune espèce concernée n'aura été détectée durant les deux heures précédant le début du profil et qu'au cours des 30 minutes préalables au soft-start, il n'y aura eu aucune détection acoustique relative à l'une des espèces concernées ;
- les données sur les observations, hors et en période de tirs, des cétacés soient fournies à Agoa, avec notamment une description complète du comportement des cétacés en période de tirs (avant et après l'arrêt d'urgence des tirs) ;

**est adopté pour cette campagne avec 6 ABSTENTIONS.**

---

#### Délibération

Agoa\_cdg\_2017\_028

---

### 6. Point d'information sur la formation des opérateurs commerciaux d'observation des mammifères marins et calendrier d'action concernant cette activité

Une présentation est faite sur la formation des opérateurs commerciaux de mammifères marins qui a eu lieu en Martinique du 17 au 19 octobre 2016, sur la signature de la charte. La charte, signée avec les opérateurs, va servir de base pour une amélioration de cette dernière.

Hervé MOUSSARON, directeur adjoint de la direction de la mer de Martinique, présente la proposition d'arrêté préfectoral pour encadrer l'observation des cétacés tout usager mais aussi « l'outil » de déclaration de manifestation nautique qui sera utilisé pour encadrer certaines activités, notamment l'activité commerciale.

Les débats portent sur :

---

- la gestion des jets-skis et plus largement sur la diffusion d'information à tous les usagers. La diffusion se fera en premier lieu par les opérateurs commerciaux d'observation des cétacés, les loueurs de bateaux, les capitaineries. Les diffusions sur le canal 16 serait plus compliqué car ils concernent les messages de détresse (à voir avec le CROSS). Il faut avoir un plan de communication. Il faut aussi travailler à la mise en place du dispositif REPCET.

- La catégorie des opérateurs commerciaux d'observation des cétacés approuve la méthodologie présentée et font signifier qu'ils envisagent de se réunir en syndicat afin que leur statut soit mieux reconnu.

---

Décision	La proposition d'encadrer l'activité d'observation des cétacés par arrêté préfectoral tout usager et déclaration de manifestation nautique est adoptée à l'unanimité
----------	--

---

Délibération	Agoa_cdg_2017_029
--------------	-------------------

---

## 7. Présentation des travaux relatifs au Plan de gestion II.

Les avancées sur l'écriture du plan de gestion II sont présentées au conseil de gestion. Ces dernières ont été validées au dernier bureau Agoa et nécessite une validation du conseil de gestion.

Les débats portent sur :

- des corrections à apporter sur la présence de filets dérivant,
- sur l'absence de débat sur le problème du lamantin. Pour ce type de débats, il est appelé à faire preuve de méthode et de transparence avant qu'un débat ait lieu.

---

Décision	Les travaux relatifs au Plan de gestion II sont adoptés à l'unanimité sous réserve que les modifications énoncés dans les débats soient réalisées.
----------	--

---

Délibération	Agoa_cdg_2017_030
--------------	-------------------

---

## 8. Point d'information concernant le projet CARI MAM

Les avancées sur le projet CARIMAM sont présentées au conseil de gestion.

Les débats portent sur :

- le contenu des Work Packages,
- la qualité du travail réalisé,
- l'importance de la participation du CAR-SPAW à ce projet.

---

Décision	Les travaux relatifs à CARI'MAM et les éléments du dossier déposé pour le financement sont adoptés à l'unanimité.
----------	---

---

Délibération	Agoa_cdg_2017_031
--------------	-------------------

---

## 9. Point d'information concernant le projet REMMOA

---

Le projet REMMOA 2017 est présenté. Le projet implique le survol aérien des territoires du périmètre du sanctuaire Agoa mais aussi celles de Dominique et des Iles néerlandaises. Cette campagne a pour objectif de recueillir des données sur la mégafaune et sur les activités humaines.

Les débats portent sur :

- l'emploi d'un système vidéo pour observer les mammifères marins en plus des observateurs embarqués dans l'avion. Ce qui n'est pas le cas pour REMMOA. ;
- sur la date de la mission (août-septembre) qui est trop avancée. Une campagne en juin-juillet serait plus adéquate ; l'expertise de Pélagis a permis d'isoler août-septembre comme étant la meilleure période ;
- l'utilisation d'un hélicoptère à la place des avions ; en termes d'autonomie et de coût, l'hélicoptère est plus cher ;
- la communication sur ce projet sera interne AFB/Agoa, le bureau Agoa sera tenu informé ;
- l'acquisition de données sur les oiseaux et des données « humaines » (bateaux, déchets...) ;
- la participation financière que représente REMMOA à l'acquisition de données sur les cétacés d'Agoa.

### **10. Point d'information sur l'AFB**

La présentation de l'AFB et sa coordination avec Agoa est présentée.

Les débats portent sur :

- le dimensionnement de l'AFB (1 200 agents, 3 sièges, 6 administrateurs de l'Outre-mer) ; le directeur de l'AFB est Christophe AUBEL ;
- la création possible d'Agence régionale de la biodiversité

### **11. Agenda.**

Saint-Barthélemy se propose pour l'organisation du prochain conseil de gestion. Afin de rester dans un budget raisonnable, il faut s'y prendre à l'avance en fixant une date rapidement. Il faut être attentif à ne pas l'organiser durant des périodes de vacances scolaires. Les discussions portent autour du mois d'octobre. L'organisation d'une sortie en mer est aussi proposée.

Par ailleurs, M. COMBES, président du conseil de gestion d'Agoa, souhaite organiser un kozé Agoa spécial en juillet 2018 avec pour thème : « Pourquoi avons-nous si peur de la mer ? ».

### **12. Points divers.**

Des compléments sur le secrétariat consultatif scientifique et technique du protocole SPAW à propos sont émis. Le secrétariat propose l'ajout d'une 32<sup>ème</sup> aire protégée (Cuba), l'ajout de plusieurs espèces de raies et de requins à la liste des espèces dont la gestion devra être plus durable, l'ajout de recommandation sur les sargasses en période de crise et renouveler son action sur les protections des mammifères marins (notamment lors d'un atelier en Dominique).

Des doutes sont aussi émis sur l'adéquation entre le budget Agoa et le plan d'action 2017. Il serait intéressant de générer des ressources propres par Agoa.

Les membres du conseil de gestion sollicitent le sanctuaire pour relayer au fur et à mesure les informations sur l'AFB (ARB, coordination avec Agoa...).

**Tableau des décisions prises lors du Conseil de gestion du Sanctuaire Agoa du 11 janvier 2017**

	Intitulé	Délibération
Décision	L'ordre du jour est adopté avec 3 ABSTENTIONS	-
Décision	Le procès-verbal de la séance du conseil de gestion du 21 mai 2016 est adopté à l'unanimité	Agoa_cdg_2017_022
Décision	Le compte rendu d'activité est adopté à l'unanimité	Agoa_cdg_2017_023
Décision	Le plan d'action 2017 est adopté avec 6 ABSTENTIONS	Agoa_cdg_2017_024
Décision	M. TOULET est élu au bureau à l'unanimité au titre de représentant la catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissement public concernés au bureau.	Agoa_cdg_2017_025
Décision	Mme VASLET est élue au bureau à l'unanimité au titre de représentant de la catégorie des représentants des associations de protection de la nature au bureau	Agoa_cdg_2017_026
Décision	Mme PIVARD est élue au bureau à l'unanimité au titre de représentant les personnalités qualifiées et le directeur du centre d'activité du protocole SPAW au bureau	Agoa_cdg_2017_027
Décision	Un avis favorable sous conditions que est adopté pour cette campagne avec 6 ABSTENTIONS	Agoa_cdg_2017_028
Décision	La proposition de la direction de la mer d'encadrer l'activité d'observation des cétacés par arrêté préfectoral tout usager et déclaration de manifestation nautique est adopté à l'unanimité	Agoa_cdg_2017_029
Décision	Les travaux relatifs au Plan de gestion II sont adoptés à l'unanimité sous réserve que les modifications énoncés dans les débats soient réalisées.	Agoa_cdg_2017_030
Décision	Les travaux relatifs à CARIMAM et les éléments du dossier déposé pour le financement sont adoptés à l'unanimité <sup>2</sup>	Agoa_cdg_2017_031